

PROGRAMME EUROPEEN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS

Créé en 1987, le P.E.A.D. (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) représente la contribution de la Politique Agricole Commune à l'aide alimentaire. Le principe est de proposer les stocks de produits agricoles de base constitués par la PAC à des entreprises répondant à des appels d'offre communautaires pour les transformer en denrées alimentaires. Un stock de blé dur peut ainsi servir à la confection de lasagnes par exemple. Les produits alimentaires ainsi obtenus sont ensuite fournis gratuitement aux associations caritatives qui les distribuent sur le terrain. En France, quatre réseaux associatifs d'aide alimentaire sont agréés pour assurer cette distribution : les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Croix-Rouge française et la Fédération française des banques alimentaires.

En l'absence de stocks de produits de base disponibles, le P.E.A.D. peut désormais mobiliser des enveloppes financières afin de maintenir l'aide alimentaire.

En 2010, 78,1 millions d'euros ont été attribués à la France (contre 50,9 en 2008) et devraient bénéficier à plus de 3 millions de personnes.

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct